

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le trente mars à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-François QUESNEL, *Maire*.

Etaient présents : Alain COMBAZ, Romuald GIROD, Laure TRUNFIO, Françoise BOISSET, Robert TICHADOU, Isabelle CARRON, Landry DESCOINGS & Anne BELLEMIN-LAPONNAZ (9).

Etaient excusés : Rémi DE GIORGIO / **pouvoir à Robert TICHADOU**, Carine CARMONA-LETARGUA & Bruno FARIZY / **pouvoir à Landry DESCOINGS** (3).

Etaient absents : Christophe GIRALT, Dan GEOFFROY & Sylvie JEHL-GIROLLET (3).

Date de convocation : 24 mars 2018.

Nombre de Conseillers en exercice : 15.

Robert TICHADOU a été élu secrétaire.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2017 DU BUDGET PRINCIPAL DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2018-03-11

Président de séance : Alain COMBAZ.

N'a pas pris part au vote : Jean-François QUESNEL, *Maire* en exercice.

Après présentation de tous les documents et toutes vérifications nécessaires effectuées, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion de Madame le Percepteur, pour le budget principal, qui peut se résumer ainsi.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	678 674.72 €	344 530.39 €
Recettes	990 007.09 €	121 738.31 €
Excédent	+ 311 332.37 €	
Déficit		- 222 792.08 €

Nombre de membres en exercice	Présents	Suffrages Exprimés	Abstentions	Pour	Contre
15	9	8 + 2 pouvoirs	0	10	0

↳ Invite Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération, en l'autorisant à signer tout document de nature administrative, technique et financière nécessaire.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2017 DU BUDGET PRINCIPAL DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2018-03-12

Président de séance : Alain COMBAZ.

N'a pas pris part au vote : Jean-François QUESNEL, *Maire* en exercice.

Après présentation de tous les documents et toutes vérifications nécessaires effectuées, le Conseil Municipal approuve le compte administratif de Monsieur le Maire, pour le budget principal, qui peut se résumer ainsi.

	Fonctionnement	Investissement
--	----------------	----------------

Dépenses	678 674.72 €	344 530.39 €
Recettes	990 007.09 €	121 738.31 €
Excédent	+ 311 332.37 €	
Déficit		- 222 792.08 €

Nombre de membres en exercice	Présents	Suffrages Exprimés	Abstentions	Pour	Contre
15	9	8 + 2 pouvoirs	0	10	0

↳ Invite Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération, en l'autorisant à signer tout document de nature administrative, technique et financière nécessaire.

OBJET : AFFECTATION RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2018-03-13

- Résultat de l'exercice	311 332.37 €
- Résultats antérieurs reportés	558 687.38 €
- Résultat à affecter	870 019.75 €
- Solde d'exécution d'investissement	- 294 802.43 €
- Solde des restes à réaliser	- 7 629.00 €
- Affectation en réserves c/1068 (investissement)	302 431.43 €
- Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement 002	567 588.32 €

VOTE : pour 11 / contre 0 / abstention 0

OBJET : BUDGET PRIMITIF
DE L'EXERCICE 2018 DU BUDGET PRINCIPAL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2018-03-14

Après présentation de tous les documents et toutes vérifications nécessaires effectuées, le Conseil Municipal approuve le budget primitif, pour le budget principal, qui peut se résumer ainsi.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 291 679.00 €	1 222 020.00 €
Recettes	1 291 679.00 €	1 222 020.00 €

Nombre de membres en exercice	Présents	Suffrages Exprimés	Abstentions	Pour	Contre
15	9	11	0	11	0

↳ Invite Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération, en l'autorisant à signer tout document de nature administrative, technique et financière nécessaire.

OBJET : COMPLEMENT DENOMINATION DES VOIES PUBLIQUES
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2018-03-15

Monsieur le Maire explique qu'il appartient au Conseil Municipal d'enregistrer un complément à la délibération n° 2015-09-39, concernant la dénomination des voies publiques. Un nouveau nom est à donner à quatre voies, afin de ne pas porter à confusion avec des voies déjà dénommées. Il s'agit des voies suivantes :

- Route de la Gare ----- Hameau « **Chef Lieu** »,
- Chemin des Chasseurs ----- Hameau « **Le Féal** »,
- Chemin des Gerles ----- Hameau « **Les Glaires** »,
- Chemin des Ecoliers ----- Hameau « **Montlambert** »,
(Précédemment « *Chemin de l'Ecole* »).

Après délibération, le Conseil Municipal :

VOTE : pour 11 / contre 0 / abstention 0

↳ Valide le complément de dénomination des voies publiques ci-dessus, qui devient officiel et précise que les principes de numérotation, identification des hameaux dans l'adressage et matérialisation par les plaques indicatives et le numérotage des maisons sont sans changement par rapport à la précédente délibération (n° 2015-09-39).

↳ Invite Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

↳ **Ecole** : Suivi du poste ATSEM en CEC,
Réfection du grillage.

↳ **Assainissement collectif** : 1 demande de dérogation pour les travaux à venir à « La Ravoire ».

↳ **Travaux de sécurisation** : Démarrage le lundi 09 avril 2018 / Suivi & réunions de chantier / **Réunion avec les riverains, le samedi 07 avril 2018 à 9 heures 30 en mairie.**

↳ **Prochaine séance** : mercredi 25 avril 2018 à 20 heures en mairie.